teur Labrie, qui dit, dans son écrit sur la constitution, que le système désigné improprement sous le nom de Règne Militaire, était préférable à celui de 1764. La division du pays en trois gouvernemens fut conservée et, en quelque sorte, le Conseil Supérieur avec la coutume de Paris.

Page 188.—Burgoyne était un officier d'une suffisance et d'une ambition que ses talents pour la guerre ne justifiaient point."

Villemain ne pense pas tout-à-fait comme M. Garneau dans la notice qui précède la traduction des comédies de ce général ; et toute cette campagne est très belle dans le Dictionnaire des Siéges et Batailles publié sous le consulat de Bonaparte. L'autorité est décisive : " Dans la situation de l'armée britannique, ces conditions furent très honorables pour son général, et très favorables en elles-mêmes." Et, en effet, elle fut traitée comme une garnison et sortit avec les honneurs de la guerre. Elle ne devait pas être prisonnière, et ne le fut que parce que l'Angleterre ne voulut pas ratifier la convention.

Page 190.—" Les désastres de Burgoyne durent réjouir en secret le général Carleton, qui avait ambitionné le commandement de l'armée anglaise."

Quand on enseigne les enfans, on ne doit pas présumer le mal. Carleton avait l'âme trop belle pour se réjouir d'un désastre national.

M. Garneau n'a pas loué ce gouverneur ; mais voici ce que dit de lui, Mons. Hubert : " Je dois, avec tous mes compatriotes, des remercimens infinis au Très Honorable Lord Dorchester, pour les bontés dont il a bien voulu combler notre nation en toute rencontre." Il alla même au-devant des Canadiens quant à certains priviléges parlementaires qu'on leur disputa depuis.

Page 191.—Portrait d'Haldimand.—C'était un vieux militaire, natif de la Suisse, bon à la tête des troupes, mais peu fait, par ses habitudes, pour le gouvernement d'un peuple "*accoutumé au régime légal*," etc.

Mais il existe des preuves authentiques de la trahison de Cazeau, de Ducalvet, sinon de plusieurs autres, que Bonaparte, moins modéré que le général Haldimand, aurait fait passer sans cérémonie par les armes. Et comment les Canadiens étaient-ils accoutumés au régime légal, s'il est vrai, comme il est dit dans le grand Gar-